



## LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE À L'ÉPREUVE DE L'ÉTHIQUE

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 21-05-2025 / Date de retour d'instruction : 05-06-2025 / Date de publication : 15-07-2025

**Paul OUEDRAOGO**  
UCAO-UUB/Burkina Faso  
✉ [paulweder@yahoo.fr](mailto:paulweder@yahoo.fr)  
&

**Serge Denis SAMANDOU LGOU W.**  
CNRST/Burkina Faso  
✉ [sergedenison@gmail.com](mailto:sergedenison@gmail.com)

**Résumé :** Souvent considérés comme un chèque en blanc pour gouverner, les mandats électifs sont aujourd'hui de plus en plus fragiles en raison de la complexité des sociétés postmodernes. L'aspiration à renouveler sans cesse la classe politique dirigeante est symptomatique d'une crise de la représentativité. En période de crise, les élus portent une responsabilité politique mais aussi éthique au sens où les mandats qu'ils détiennent ne peuvent être considérés comme un droit absolu. La vérité est que l'on peut être élu et se trouver dans l'incapacité de gouverner. Dans ces conditions il convient de s'interroger sur la valeur réelle des mandats électifs.

**Mots clés :** Crise politique, Légitimité politique, Mandat électif, Responsabilité éthique, Représentativité.

### DEMOCRATIC LEGITIMACY TEST BY ETHICS

**Summary:** Often considered as a blank check to govern, elective mandates are nowadays very fragile due to the complexity of post-modern societies. The aspiration to constantly renew the ruling political class is symptomatic of a crisis of representativeness. In times of crisis, elected officials bear a political but also an ethical responsibility in the sense that the mandates they hold cannot be considered an absolute right. The truth is that one can be elected and find oneself unable to govern. Under these conditions, it is appropriate to question the real value of elective mandates.

**Keywords:** Political crisis, Political legitimacy, Elective mandate, Ethical responsibility, Representativeness.

### Introduction

Les sociétés post-modernes sont confrontées à une crise de la démocratie représentative qui se traduit par une méfiance aiguë vis-à-vis des élus. La tendance de l'opinion publique à opposer éthique et politique est aujourd'hui une réalité, et la suspicion devenue générale quant à la capacité des élus à conduire véritablement les affaires publiques. La méfiance de FOUCAULT (2006) à l'égard du pouvoir et des institutions en général semble plus que jamais trouver un écho favorable dans l'environnement politique et culmine aujourd'hui dans une remise en cause souvent radicale de la qualité opérationnelle des mandats électifs. Les attentes sont nombreuses

et souvent déçues par les élus. Et des dynamiques internes à l'exercice même du pouvoir installent parfois ce hiatus entre gouvernants et gouvernés.

Comme le fait remarquer P. Rosanvallon (2000, p. 45) :

Les régimes des sociétés post modernes sont considérés comme démocratiques au sens où le pouvoir sort des urnes à l'issue d'une compétition ouverte et où nous vivons dans un État de droit qui reconnaît et protège les libertés individuelles. Démocratie, certes inachevées. Les représentés se sentent ainsi souvent abandonnés par leurs représentants statutaires, et le peuple, passé le moment électoral, se trouve bien peu souverain.

Il s'agit là assurément d'une limite majeure de la démocratie représentative sans cesse confrontée aux besoins de citoyens devenus de plus en plus exigeants (C. CASTORIADIS, 1990). L'incapacité des élus à donner suite aux demandes citoyennes semble entraîner de fait une rupture de contrat qui se traduit par des appels à la démission associés à une montée générale de la violence d'autant qu'il est aujourd'hui établi que les citoyens exigent davantage de vertu chez les élus. Dans ces conditions, ce sont les fondements démocratiques des mandats qui sont remis en question surtout quand on sait que ces mandats sont souvent présentés comme sacro-saints par les élus. Ceux-ci utilisent souvent des mesures répressives pour les conduire à terme. Ce faisant, il est donc urgent de repenser la légitimité démocratique dans l'horizon éthique censé la réguler. C'est dans cette optique que notre parcours s'intéresse à la question suivante : la volonté du peuple suffit-elle à légitimer une décision, même si elle est moralement discutable ? A partir de ce problème central, découlent les problèmes secondaires suivants : une majorité peut-elle légitimer une injustice ? La morale doit-elle limiter la souveraineté populaire ? Quel garde-fous pour allier démocratie et éthique ?

Dans le propos en cours, il est question de montrer les sinuosités du jeu démocratique, voire peut-être le paradoxe démocratique qui caractérise les sociétés post-modernes, pour aboutir à une conception relative de la légitimité démocratique sous l'aiguillon du jugement éthique. Cette vision engloberait aussi bien les valeurs qui sous-tendent la démocratie telles que l'égalité, la liberté et la justice que toutes celles inhérentes à la bonne gouvernance. C'est ce que nous nous proposons de mettre en exergue à travers les trois étapes successives de notre étude : la démocratie, comme source de légitimité par la volonté populaire (I) ; les limites éthiques de la légitimité démocratique (II) ; la nécessaire articulation entre légitimité démocratique et exigence éthique (III).

### **1. La démocratie, source de légitimité par la volonté populaire**

L'avènement du suffrage universel marque un événement décisif dans l'histoire de la démocratie. Ainsi, la consécration par les urnes apparaît dans le jeu démocratique comme une expérience politique majeure au sens où le processus électoral aboutit à l'émergence d'un « sujet politique unitaire » (BEAUCHEMIN, 2003, p. 98). En d'autres termes, la consécration par les urnes est l'expression de la somme des libertés imbriquées dans le processus délibératif. Il y a dans le modèle démocratique une sorte de rencontre hybride entre l'universel et le particulier. En effet, par-delà la pluralité des opinions exprimées, tous se reconnaissent pourtant dans un seul pouvoir, celui conféré par les urnes.

Cette perspective permet de repenser à nouveaux frais la question de la légitimité. Qu'est-ce qu'un pouvoir légitime ? En démocratie, la réponse paraît toute simple : c'est le pouvoir conquis par la voie des urnes. Mais la question de la légitimité comme le dit N. TENZER apparaît « comme une rémanence de la métaphysique » (N. Tenzer, 1994, p. 321). Difficile donc de



définir de façon exhaustive ce qu'est la légitimité sans verser dans un délire métaphysique. Si l'on veut bien penser, on se rend compte que le modèle démocratique se perd parfois dans une sorte d'ironie démocratique en fomentant un conflit entre légalité et légitimité ou du moins en concevant le second à partir du premier.

À ce sujet, M. WEBER (2003, p. 87), propose une approche de la légitimité qui transcende l'univers du droit. Il distingue trois formes de légitimité : la légitimité traditionnelle, la légitimité charismatique et la légitimité légale-rationnelle. Dans la légitimité traditionnelle, le pouvoir repose sur la tradition. Dans la légitimité charismatique, le pouvoir repose sur le charisme d'un leader qui galvanise les foules. Dans la légitimité légale-rationnelle, le pouvoir repose essentiellement sur les règles de droit. Comme on peut le voir, la légitimité légale-rationnelle qui caractérise le mieux les sociétés pots-modernes ne semble pas privilégiée chez M. WEBER contrairement à H. KELSEN (1999) qui entend rapporter la légitimité à la seule et unique sphère du droit. Et P. BASTID d'ajouter à la suite de M. WEBER que « le terme de légitimité évoque le fondement du pouvoir et la justification de l'obéissance qui lui est due » (1985, p. 154).. Ainsi, contrairement à ce qu'on pourrait penser, en démocratie, la légitimité par les urnes est relative, et même artificielle dans certaines situations. Par conséquent, la conquête du pouvoir par les urnes ne donne pas une garantie suffisante de légitimité, et la recrudescence des coups d'État en Afrique ces derniers temps offre l'occasion de questionner la qualité réelle des processus électoraux, et partant la qualité même des mandats qui en sont issus.

L'empressement avec lequel les Occidentaux poussent les régimes de transition à des élections rapides, laisse supposer non seulement que les élections sont la panacée mais aussi que la seule légitimité qui vaille est celle conférée par le verdict des urnes. Pour les pays du Sahel par exemple confrontés au terrorisme, l'urgence ne saurait être des élections mais la sécurité, d'autant que c'est précisément l'insécurité ambiante qui explique en grande partie les remous politiques actuels. Si les régimes d'exception sont par essence anti-démocratiques, sont-ils pour autant dénués de toute légitimité ? Les scènes de liesse respectivement célébrées en Guinée, au Mali et au Burkina Faso à la faveur des coups d'État survenus dans ces pays laissent penser que la légitimité a aussi des ressorts populaires ou du moins une résonance populaire non sanctionnée par les urnes.

## **2. Les limites éthiques de la légitimité démocratique**

La crise de la légitimité dans les sociétés démocratiques post-modernes conduit à repenser à nouveaux frais la vitalité même du modèle démocratique. La consécration des élus par les processus électoraux (dont la qualité reste sujet à caution dans de nombreux pays) laisse a priori supposer que le verdict des urnes l'emporte sur toute autre considération, et même que ce verdict sonne le plus souvent comme un argument massue brandi contre les tenants des contre-pouvoirs traditionnels dont les actions participent pourtant du jeu démocratique. Si l'on fait abstraction des processus électoraux contestés pour ne considérer que ceux dont l'issue rassemble les acteurs, on peut toujours se demander quelle dimension éthique accorder à un mandat électif inopérant dont l'exercice ne semble pas répondre aux aspirations légitimes des citoyens (M. SANDEL, 1994). La conquête du pouvoir par les processus électoraux a ceci de particulier qu'elle met en avant le discours persuasif qui bute le plus souvent devant l'épreuve de la réalité.

C'est pourquoi des auteurs comme PLATON (2002) et ARISTOTE (1995) depuis l'Antiquité se sont interrogés sur les dangers liées à la démocratie. Malgré les changements majeurs apportés par les théoriciens du contrat social au modèle démocratique (ROUSSEAU, 2011),

l'inquiétude soulevée par PLATON et ARISTOTE reste à quelques égards mineurs d'une actualité étonnante au sens où la démocratie s'apparente de plus en plus au culte des apparences. Dans toutes les régions du monde où le modèle démocratique a cours, il arrive que des personnes plébiscitées voient leurs actions largement contestées, et même que leur démission est souvent demandée. Faut-il dans ces conditions écarter les mandats électifs avec le risque de violer le verdict des urnes et concéder ainsi à la démocratie une valeur tristement relative ? La question soulève un dilemme éthique, c'est-à-dire une situation où l'on ne sait plus clairement ce qui est bien ou mal.

On comprend dès lors pourquoi la procédure en destitution timidement engagée contre D. TRUMP avait très peu de chance d'aboutir malgré les conclusions d'une expertise psychiatrique qui mettait en doute la lucidité de ses propos. Ce serait créer un précédent dangereux et jeter un discrédit sur la démocratie américaine que de voir aboutir une telle procédure de destitution. L'image de la démocratie américaine se trouverait ainsi entachée.

Si dans les démocraties avancées la législation prévoit ce type de procédure pour les mandats électifs jugés inopérants et contre-productifs, les dispositions constitutionnelles dans de nombreux pays n'envisagent pas cette possibilité et conçoivent la vacance du pouvoir uniquement pour les cas d'invalidité permanente ou de décès. Cette situation a pour conséquence de conférer aux mandats électifs une sacralité qui résiste à toutes sortes de contestations ou d'appels à la démission. L'on comprend pourquoi ces appels à démission n'ont aucune résonance particulière chez des élus bien engagés dans une sorte de répression à conduire à terme leurs mandats. Or, la légitimité du pouvoir n'est pas supposée fermer les fenêtres de la contestation. Cela est même constitutive de l'expérience démocratique. Et on peut s'accorder avec P. ROSAVANLLON quand il écrit : « il n'y a pas de démocratie sans contre-démocratie ; si le citoyen s'endort, cela crée des monstres ». Le concept de contre-démocratie chez P. ROSAVANLLON n'est rien d'autre qu'une actualisation de l'idée même de contre-pouvoir initiée par les théoriciens du contrat social. Les sociétés post-modernes se portent mal parce que la démocratie semble se retourner finalement contre-elle-même si l'on veut penser comme M. GAUCHET (2002).

En effet, les appels à la démission ne sont pas toujours entendus, et la cristallisation des tensions met souvent à mal la survie même de la république comme on a pu le voir en 2004 en Haïti et en Géorgie respectivement sous les présidences de Jean-Bertrand ARISTIDE et d'Edouardo CHEVARDNADZE. Le degré de violence utilisé pour les évincer après moult appels à la démission est illustratif du niveau de sacralisation des mandats électifs qui habite le sous-jacent psychologique des gouvernants en général. L'expérience démocratique est aujourd'hui jonchée de difficultés interminables qui sonnent en dernière analyse comme une crise de la représentativité (G. COQ, 2002). Les élus sont-ils réellement capables de gouverner et réaliser au mieux les aspirations citoyennes ? Cette difficulté attire l'attention de D. ROUSSEAU (2007) qui s'interroge sur l'avenir de la démocratie dans sa forme actuelle. On s'achemine selon lui progressivement vers une « démocratie d'opinion » où les citoyens exercent un contrôle direct et critique sur l'action des élus.

A ce sujet, P. ROSAVANLLON souligne la méfiance du citoyen face au flou de gouvernance auquel on assiste le plus souvent. « Pour les citoyens, le défaut de démocratie signifie ne pas être écoutés, voir des décisions prises sans consultations, des ministres ne pas assumer leurs responsabilités, des dirigeants mentir impunément, un monde politique vivre en vase clos et ne pas rendre assez de comptes, un fonctionnement administratif resté opaque » (P. ROSANVALLON, 1992).



Par exemple, au lendemain de l'insurrection populaire de 2014 au Burkina Faso, le premier ministre de transition, Isaac ZIDA a nommé des ministres dans son gouvernement qui ont tout de suite été contestés par la rue. La conséquence, on la connaît, ces ministres ont simplement été démis de leurs fonctions. L'expérience démocratique porte en lui-même le paradoxe de l'aliénation et de la liberté que M. REVAULT d'ALLONES (2010) à la suite de M. GAUCHET (2002), relève en montrant le caractère embarrassant du système démocratique tant revendiquée en même que décriée. Mais cette situation paraît parfaitement justifiée aux yeux de P. ROSANVALLON (2000) parce que la démocratie, dit-on, n'est jamais une conquête définitive. Le citoyen a donc droit à l'inquiétude, et a même le devoir de s'inquiéter face aux sinuosités de la démocratie. L'érection du mandat électif comme un droit incontesté dont l'élu ne peut se dessaisir apparaît comme la blessure démocratique la plus difficile à guérir aujourd'hui. La vérité est que le mandat en lui-même n'est pas une fin et peut raisonnablement se sacrifier sur l'autel de l'éthique (A. LACROIX, 2011).

### **3. Vers une articulation entre légitimité démocratique et exigence éthique**

Depuis ARISTOTE (1995), l'on admet volontiers que le but de la communauté n'est pas seulement de vivre ensemble mais aussi et surtout de bien vivre ensemble. P. RICOEUR fera sienne cette conception en proposant dans sa « Petite éthique » l'idéal du vivre ensemble. Pour lui, cela se résume dans « la visée de la vie bonne avec et pour autrui, dans des institutions justes » (P. RICOEUR, 1990, 202). L'alliage « démocratie et éthique » se trouve ici décliné en termes de visée (aspiration noble à une vie bonne), de démarche collective et le tout s'adossant sur le socle des institutions justes. La question du bien demeure donc la finalité de la vie collective. C'est pourquoi la politique n'est pas seulement l'art de gouverner la société mais aussi l'art de bien gouverner la société en vue du bien commun. La recherche du bien est donc au cœur même de l'action politique. Si la recherche du bien est imbriquée dans l'exercice du pouvoir, cela appelle une approche éthique dans la gestion du mandat électif que l'on peut détenir.

En effet, du point de vue de l'éthique appliquée, il ne s'agit plus seulement de gouverner à partir d'une légitimité acquise à travers les processus électoraux mais de confronter sa légitimité à l'épreuve de la réalité (P. ROSANVALLON, 2015). L'on peut bien être légitime et se trouver dans l'incapacité de gouverner. Faut-il en pareille situation s'enfermer dans le déni au motif que l'on jouit d'un mandat électif démocratiquement conquis ? Contrairement aux idées reçues la culture de la démission n'est ni la marque de l'échec ni de la honte. Elle est l'apanage du sujet éthique soucieux du bien commun, se pliant aux exigences que commandent les situations. L'éthique appliquée est en effet une analyse critique des situations en vue de bien agir (A. LACROIX, 2006). Dans le champ de l'éthique et en particulier de l'éthique appliquée, le jeu politique n'acquiert tout son sens que par l'arbitrage de la réalité c'est-à-dire des situations effectivement vécues par les citoyens (P. ROSANVALLON), 1992).

Dans certaines démocraties occidentales, on peut citer à foison les démissions occasionnées par des scandales de corruption ou d'agression sexuelles. À ce sujet le gouvernement de F. HOLLANDE a désespérément voulu moraliser la vie publique par l'obligation de déclaration de patrimoine dès la prise de fonctions. Au Burkina Faso, au lendemain de son accession au pouvoir et dès la formation de son gouvernement, le président R. KABORE et ses ministres ont emboîté l'exemple français (mais sans grand succès) par une déclaration tonitruante de patrimoine dans un souci de transparence. Mais moraliser la vie publique est une initiative qui s'apparente davantage à une certaine normativité qu'à une initiative du sujet éthique soucieux de bien agir. Pour penser comme FOUCAULT (1994), le sujet éthique n'est pas gouverné mais

se gouverne lui-même. La démission en tant qu'initiative du sujet éthique demande non seulement la vertu du courage mais aussi de l'honnêteté au sens où elle se présente comme la reconnaissance clairement avouée d'un rendez-vous manqué.

L'initiative de la démission est aussi la marque d'une éthique de l'altérité ou pour parler comme E. LEVINAS (2006) d'une éthique du visage. Renoncer au pouvoir procède d'une posture éthique qui replace la personne humaine au centre même du pouvoir. Un des cas les plus emblématiques est la démission du président algérien Liamine ZEROUAL en 1995. Confronté à une terrible crise politique qu'il peinait à contenir, il rendit sa démission en organisant des élections anticipées qui ont permis à l'Algérie de renouer avec la stabilité.

La légitimité du pouvoir ne l'emporte donc pas sur l'exigence des processus socio-historiques qui imposent parfois la mise en berne de la légitimité. Cette perspective permet peut-être de soutenir que la légitimité ne consiste pas seulement à remporter des élections, mais aussi et surtout dans la capacité à gouverner (A. LACROIX, 2014). La légitimité s'enracine dans la capacité à fédérer les citoyens autour d'un projet politique commun qui défie les crises et contradictions du moment. Les sociétés démocratiques sont de plus en plus exigeantes en termes de reddition de comptes, et c'est là que l'épreuve de la réalité acquiert tout son sens. Gagner une élection ne suffit plus, pour gouverner, il faut être efficace.

L'exigence d'efficacité rend désormais difficile la possibilité de briguer un second mandat comme on peut le constater en France et aux États-Unis respectivement pour les cas N. SARKOZY et D. TRUMP. On comprend pourquoi F. HOLLANDE a pris l'engagement de ne pas se représenter pour un second mandat s'il ne parvenait pas à inverser la courbe du chômage. L'exigence d'efficacité est aujourd'hui considérée comme le critère essentiel de légitimité, et les élus ont désormais la lourde tâche d'aller permanemment à la conquête de leurs électors par la pratique de la gouvernance vertueuse, parce que gagner une élection n'est pas un chèque en blanc.

## Conclusion

Les mandats électifs ont finalement une valeur relative aux performances des élus qui les détiennent. Les citoyens de plus en plus attachés à des résultats en termes de changement qu'à la légitimité du mandat dont on est détenteur, rejettent assez souvent des mandats durement gagnés au prix de rudes compétitions électorales. Ainsi la persistante des crises dans les sociétés démocratiques interpelle les élus à un jugement éthique qui puisse parfois aboutir à une démission libre et volontaire malgré la légitimité des mandats dont ils sont détenteurs.

Le jugement éthique est cet effort du sujet à questionner la réalité, à évaluer la situation dans laquelle il se trouve confronté en vue d'une décision éclairée qui peut consister à renoncer à exercer jusqu'à terme une charge élective. L'enlisement dans les crises politiques viennent souvent du fait que la plupart des élus mobilisent leurs énergies davantage pour la conservation du pouvoir qu'à la recherche de solutions pragmatiques. Une culture accrue éthique chez les élus, conjuguée à un sens renouvelé de la république garantirait une gestion efficace des crises au sein des sociétés démocratiques devenues trop complexes.



### Références bibliographiques

ARISTOTE, 1995, *La politique*, trad. Tricot Jules, Paris, Librairie philosophique Vrin.

BASTID Paul, 1985, *L'idée de constitution*, Paris, Economica.

CASTORIADIS Cornelius, 1990, *Le monde morcelé*, Paris, Seuil.

COQ Guy, 2002, *Petits pas vers la barbarie*, Paris, Presses de la Renaissance.

FOUCAULT Michel, 2006, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits II*, Paris Gallimard.

GAUCHET Marcel, 2002, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, coll. « tel ».

KELSEN Hans, 1999, *Théorie pure du droit*, trad. Charles Eisemann, Bruxelles, Éd. Bruylant.

LACROIX André, 2014, *Quand la philosophie doit s'appliquer*, Paris, Éd. Hermann.

LACROIX André, 2006, *Éthique appliquée, éthique engagée. Réflexions sur une notion*, Montréal, Liber.

---

LACROIX André, 2011, *Redéployer la raison pratique. Pour une éthique pragmatique*. Montréal, liber.

LAROUCHE Jean-Marc, 2003, *Reconnaissance et citoyenneté. Au carrefour de l'éthique et du politique*, Montréal, Presses universitaires du Québec.

LEVINAS Emmanuel, 2006, *Difficile Liberté*, Paris, Albin Michel.

PLATON, 2002, *La république*, trad. Georges Leroux, Paris, Flammarion.

REVAULT d'ALLONNES Myriam, 2010, *Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie*, Paris, Seuil.

RICOEUR Paul, 1990, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

ROSANVALLON Pierre, 1992, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Folio.

ROSANVALLON Pierre, 2000, *La démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard.

ROSANVALLON Pierre, 2015, *Le bon gouvernement*, Paris, Seuil.

ROUSSEAU Dominique, 2017, *Radicaliser la démocratie. Propositions pour une refondation*, Paris, Points.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 2011, *Du contrat social*, Paris, Flammarion.

SANDEL Michael, 1994, *Le libéralisme et les limites de la justice*, trad. Jean-François Spitz, Paris, Seuil.

TENZER Nicolas, 1994, *Philosophie politique*, Paris, Presses universitaires de France.

WEBER Max, 2003, *Économie et société, t. 1. Les catégories de la sociologie*, trad. de l'allemand par Julien Freund, Paris, Pocket.